Licence Accès Santé (L.AS)

Dossier de candidature aux épreuves d'admission aux formations de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie.

Article 6, arrêté 4 novembre 2019 :*« Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature ».*

La candidature auxdites épreuves comprend **deux phases** distinctes :

1- **Phase 1** : **Pré-dépôt du présent dossier de candidature**, lors de votre inscription administrative, qui comporte les renseignements, ci-dessous, à compléter :

- ✓ La description de votre parcours antérieur et les établissements dans lesquels vous étiez inscrit ;
- ✓ Le nombre de vos candidatures antérieures en santé (PASS/L.AS) déposées dans une université française, et le cas échéant, une attestation sur l'honneur indiquant le nombre d'inscriptions en première année commune aux études de santé (PACES), en première année du premier cycle des études de médecine (PCEM 1) ou en première année du premier cycle des études de pharmacie (PCEP 1) ;
- ✓ Une attestation sur l'honneur stipulant que vous n'avez pas déposé, au cours de la même année universitaire, un de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université.

2- **Phase 2** : **En juin 2027 : Confirmation du dépôt de candidature** après publication de vos résultats d'année. Vous confirmerez ou renoncerez au dépôt de votre candidature dans le respect du calendrier et de la procédure arrêtés par le président de l'université pour l'année universitaire 2026/2027.
Important : Accepter une admission directe ou participer aux épreuves du second groupe décomptera une candidature en Santé.

PHASE 1 : Pré-dépôt dossier de candidature

Je soussigné(e) [Nom Prénom] .....

N° étudiant à l'université de Tours (si existant) : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

Dans quelle formation, parcours et niveau êtes-vous inscrit(e) en 2026/2027 : .....

Description de tout votre parcours d'études antérieur (avant 2026/2027), notamment en santé, depuis l'obtention de votre baccalauréat :

Formation & Parcours d'inscription* (Exemples : Baccalauréat, PASS, LAS, PACES, PCEM1, PCEP1, Licence, etc...)	**Année scolaire ou universitaire** (Exemple : 2022/2023)	**Établissement - Université** (Exemples : Lycée X, Université d'Angers)
Baccalauréat ou équivalent	**20_____/20_____**	.....
.....	20_____/20_____	.....
.....	20_____/20_____	.....
.....	20_____/20_____	.....
.....	20_____/20_____	.....

***Joindre OBLIGATOIREMENT vos relevés de notes des années antérieures certifiés par l'administration** *(avec cachet)*. **Ce dossier permet la validation de votre inscription administrative.** Sauf dérogation, toute inscription antérieure en PASS, PACES, PCEM1 ou PCEP1 épuise une candidature en Santé. Après deux inscriptions, toute candidature en L.AS est irrecevable. Toute inscription en L1 X (ex SV) antérieure rend irrecevable toute inscription en L.AS 1 X (ex L.AS 1 SV). Toute inscription en filière Santé est conditionnée à la validation de l'année universitaire précédente dans le parcours concerné.

☐ Atteste sur l'honneur déposer un pré-dossier de candidature à l'accès aux études de santé pour cette présente année 2026/2027.

☐ Atteste sur l'honneur ne pas avoir déposé, pour l'année 2026/2027, un dossier de candidature pour la même formation dans une autre université.

☐ Atteste sur l'honneur qu'il s'agit de ma : ☐ 1ère candidature en Santé pour l'année 2026/2027.
(Ne cocher qu'une seule réponse)
☐ 2ème candidature en Santé pour l'année 2026/2027
Préciser l'année de votre 1ère candidature : 20_____/20_____

☐ **En cochant cette case, je certifie l'exactitude de ma déclaration.**
Une fausse déclaration m'expose à la non-recevabilité de ma candidature et aux sanctions prévues par les articles R. 811-36 du code de l'éducation et 441-1 du code pénal.

Fait à..... le ...../...../2026 Signature obligatoire :